

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

La société LUKAS AUTO SARL au capital social de 1000 euros, dont le siège social est situé au 246 route des îles- 73 800 CRUET, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CHAMBERY sous le numéro 817 925 340, email : pneus73@yahoo.com téléphone: +33 [9 66 89 87 56](tel:0966898756), (ci-après désignée le «Vendeur ») a pour principale activité la vente, et montage de pneumatiques neufs et d'occasion (Ci-après le Produit) au profit de tout client professionnel ou particulier (ci-après le Client) Les CGV ont vocation à régir, sans restriction, l'ensemble des Ventes conclues par le Vendeur et à définir les rapports contractuels entre le Vendeur et le Client relativement à chaque Commande.

1. ABSENCE DE DROIT DE RETRACTATION

Il est précisé que le site internet « lukas.auto,fr » ci-après le Site Internet, n'est pas un site marchand et que toute commande est réalisée à l'atelier. Par conséquent, le Client ne dispose pas d'un droit de rétractation. Toute vente est ferme et définitive.

2. TARIFS

Le client a la possibilité de demander un tarif en ligne grâce à l'application du Site internet. Ce tarif n'engage le Vendeur pour une durée 5 jours ouvrés uniquement. Ce tarif ne sera pas opposable au Vendeur en cas de faux renseignements, ou indisponibilité de stock.

Le tarif indiqué par le vendeur ou affiché en atelier s'entend toutes taxes comprises (TTC), montage et équilibrage inclus pour l'achat correspondant.

3. DEMANDE DE RENDEZ-VOUS

Une fois que le client obtient le tarif par retour de mail, il a la possibilité de prendre rendez-vous en ligne pour l'achat et le montage des pneus. Le Vendeur a la possibilité de confirmer ou refuser le rendez-vous. Le client reçoit alors une confirmation de rendez-vous ou l'avis de refus en cas notamment d'indisponibilité de stock.

Le Client doit se présenter avec le véhicule au lieu, date et heure indiqués sur le mail de confirmation. En cas de retard de plus de 15 minutes, le client devra prendre un nouveau rendez-vous.

4. CARACTERISTIQUES DES PNEUS

Les caractéristiques essentielles et le prix des Produits sont indiqués dans chaque renseignement de tarif.

Chaque pneu est revêtu sur le flanc du numéro DOT composé de la manière suivante :

Exemple : DOT B9 4W HWNX 5222

DOT : Department Of Transportation

B9 : Code de l'usine où le pneu a été fabriqué

4W : Code dimensionnel propre au fabricant

HWNX : Code optionnel propre au fabricant

5222 : date de fabrication du pneu correspondant à la 52ème semaine de l'année 2022.

Tout pneumatique de moins de trente-six (36) mois depuis sa fabrication est considéré comme neuf. En conséquence, le Vendeur n'accepte aucune réclamation fondée sur la vétusté si la DOT du pneu indique que l'âge du pneu est inférieur ou égal à trente-six (36) mois.

Les pneumatiques de plus de trente-six (36) mois allant généralement jusqu'à soixante (60) mois depuis sa fabrication, sont très rarement proposés à la vente compte tenu des très faibles stocks restants chez les fabricants, toutefois si le client souhaite en acquérir, la DOT est indiquée préalablement au client sur le(s) devis et fiche(s) produit(s), En conséquence, le Vendeur n'accepte aucune réclamation fondée sur la vétusté si le client a accepté de passer la commande.

5. ACCÈS AU SITE

Le Site internet est mis à disposition de tout visiteur, toute l'année, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, sous réserve des interruptions nécessaires aux opérations techniques de maintenance, d'entretien et de mise à jour que le Vendeur jugera opportun de réaliser et de toute panne technique indépendante de la volonté du Vendeur.

Nonobstant ce qui précède, le Vendeur ne sera tenu en aucun cas responsable de toute interruption de l'accès au Site due au fait de son hébergeur, du fournisseur d'accès à internet du Client ou directement du Client ou due à une atteinte à son système informatique par un tiers (virus, bombe logique, cheval de Troie, etc.) ou due à un cas de Force Majeure.

6- CRÉATION ET UTILISATION DU COMPTE CLIENT

Pour finaliser sa Commande, le Client doit créer son compte personnel (si cela n'a pas déjà été réalisé lors d'une précédente Commande). À cet effet, le Consommateur et le Non-Professionnel doivent fournir une adresse de courrier électronique valide et configurer un mot de passe ainsi que déclarer leur identité, leur numéro de téléphone et leur adresse.

L'ensemble des informations personnelles des Clients sont collectées et traitées pour les finalités et dans les conditions précisées à l'Article 13 ci-dessous.

Le Client s'engage à fournir des informations véritables et sincères et à informer le Vendeur de tout changement les concernant. Un récapitulatif des informations fournies est accessible sur le Site.

Le Client peut corriger, à tout moment, les erreurs de saisie des informations demandées. Le Vendeur ne saurait être tenu pour responsable d'éventuelles erreurs de saisie et des conséquences qui en découleraient tel qu'un retard et/ou une erreur de livraison.

Le Vendeur se réserve le droit de désactiver, sans délai ni indemnité, le compte de tout Client en cas de violation des présentes conditions générales et d'utilisation frauduleuse ou illicite du compte par le Client ou tout tiers.

Le Client peut désactiver son compte en informant le Vendeur de sa décision par courrier électronique à l'adresse : pneus73@yahoo.com.

compter du courrier électronique de confirmation du Vendeur, par le même moyen de paiement que celui utilisé par le Client lors de la Commande.

7-CONDITIONS DE PAIEMENT

Le paiement est exigible immédiatement à la Commande, laquelle sera traitée par le Vendeur uniquement à réception du complet paiement du Client. Le Vendeur se réserve le droit d'annuler la Commande en l'absence de paiement du Client.

Le Client peut régler sa commande par les moyens de paiement suivants :

- Carte bancaire pour un montant minimum de 30 euros.
- Chèque bancaire
- Virement SEPA (pour Professionnels).
- Ou en espèce dans la limite du montant légal.

8- PROPRIÉTÉ ET TRANSFERT DES RISQUES

Les Produits ne deviennent la propriété du Client qu'après paiement complet du Prix.

C'est-à-dire au moment où le compte bancaire du Vendeur a été entièrement crédité du Prix dû par le Client.

Tout risque de perte ou d'endommagement des Produits est transféré au Client à compter du transfert de propriété.

9- GARANTIES

9.1 LIMITATIONS PRÉALABLES

Le Client est tenu de s'assurer que les Produits qu'il commande sont conformes aux prescriptions du constructeur de son véhicule.

Le Client est également tenu de respecter les prescriptions et recommandations du constructeur pour tout ce qui concerne la sécurité et la fiabilité du véhicule, notamment la taille des pneus et des jantes, le gonflage et la pression des pneus, ainsi que les conditions de montage et de stockage des pneus.

Aucune des garanties stipulées au présent article ne prend en compte les défauts dus à une erreur de montage, ni à l'usure normale des Produits, ni les conséquences dues à une utilisation non-conforme des Produits, ni la détérioration des Produits par négligence du Client ou de l'un de ses préposés.

Le client doit vérifier lors du retrait et du paiement de sa commande, la conformité du bien et l'absence de défaut apparent.

Conformément aux articles L.217-4 et suivants du code de la consommation, le Vendeur garantit les produits contre tout défaut de conformité ou vices cachés au sens des articles 1641 et suivants du code civil.

Mise en œuvre des garanties :

- Garantie légale de conformité

Lorsqu'il agit en garantie légale de conformité, le consommateur :

- Bénéficie d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour agir ;
- Peut choisir entre la réparation ou le remplacement du bien, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L.217-9 du code de la consommation ;
- Est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien durant les vingt-quatre mois suivant la délivrance du bien. (article L.217-7 du code de la consommation).

- Garantie des défauts de la chose vendue (garantie des vices cachés)

Le consommateur peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 du code civil. Il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du code civil.

10- LIMITATION DE RESPONSABILITÉ ET PRESCRIPTION

10.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX APPLICABLES AUX PARTIES

A moins que l'inexécution d'une des Parties soit définitive, les dommages et intérêts ne sont dus que si la Partie débitrice a préalablement été mise en demeure de s'exécuter dans un délai raisonnable. La Partie débitrice est condamnée, s'il y a lieu, au paiement de dommages et intérêts soit à raison de l'inexécution de l'obligation, soit à raison du retard dans l'exécution, s'il ne justifie pas que l'exécution a été empêchée par un cas de Force Majeure. La Partie débitrice ne sera tenue que des dommages et intérêts qui ont été prévus ou qui pouvaient être prévus lors de la conclusion du Contrat, sauf lorsque l'inexécution est due à une faute lourde ou dolosive. Même dans le cas où l'inexécution du Contrat résulte d'une faute lourde ou dolosive, les dommages et intérêts ne comprennent que ce qui est une suite immédiate et directe de l'inexécution.

10.2 RESPONSABILITÉ DU CLIENT

L'action du Vendeur contre le Client Consommateur se prescrit par deux (2) ans à compter du jour où le Vendeur a connu ou aurait dû connaître les faits lui permettant d'exercer l'action concernée.

Le délai de prescription de l'action du Vendeur contre le Client Professionnel ou le Client Non-Professionnel est d'un (1) an à compter du jour où le Vendeur a connu ou aurait dû connaître les faits lui permettant de l'exercer.

10.3 RESPONSABILITÉ DU VENDEUR

Il est expressément spécifié que la responsabilité du Vendeur à l'égard du Client Professionnel ne pourra excéder le montant de l'ensemble des sommes effectivement payées par le Client Professionnel au titre de la Vente concernée.

Le délai de prescription de l'action du Client contre le Vendeur d'un (1) an à compter du jour où le Client a connu ou aurait dû connaître les faits lui permettant de l'exercer.

Les limitations et exclusions de responsabilité précisées au présent article sont déterminées par l'équilibre dont les Parties sont convenues, et que constituent ensemble l'étendue des obligations du Vendeur au titre du Contrat et les conditions financières.

Le Vendeur est assuré au titre de sa responsabilité professionnelle découlant de son activité et résultant de dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers avant ou après livraison d'un produit ou l'achèvement d'une prestation de travaux.

11- FORCE MAJEURE

En cas de Force Majeure ayant pour effet un empêchement définitif de la Partie débitrice, le Contrat est résolu de plein droit et les Parties sont libérées de leurs obligations.

En cas de Force Majeure ayant pour effet un empêchement temporaire, l'exécution de l'obligation est suspendue à moins que le retard qui en résulterait ne justifie la résolution du Contrat.

L'impossibilité d'exécuter une obligation contractuelle par une Partie libère cette Partie à due concurrence lorsqu'elle procède d'un cas de Force Majeure et qu'elle est définitive, à moins qu'elle n'ait convenu de s'en charger ou qu'il ait été préalablement mis en demeure.

12- PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous les contenus objets de droit de propriété intellectuelle et notamment :

Les signes distinctifs protégés à titre de marque ;

Les formes originales (notamment les images, vidéos, textes, etc.) protégées au titre du droit d'auteur ; ainsi que les bases de données dont la constitution, la vérification ou la présentation atteste d'un investissement financier, matériel ou humain substantiel ;

Sont et demeurent la propriété exclusive du Vendeur ou de ses partenaires.

En conséquence, toute utilisation non autorisée de ces propriétés intellectuelles par tout tiers est susceptible de constituer une contrefaçon et de poursuites judiciaires à ce titre.

13- DONNÉES PERSONNELLES

Pour tout traitement de données personnelles effectué lors de la commande en ligne ou de la prise de rendez-vous en ligne, les parties se conformeront au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) – « RGPD ».

Chaque partie déclare et garantit à l'autre partie qu'elle se conformera strictement au RGPD pour tout traitement de données personnelles effectué en rapport avec ce contrat.

Conformément à la Loi 78-17 « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, les clients disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles traitées les concernant.

Le Client peut également refuser le traitement, solliciter une limitation de celui-ci ou demander la suppression (dans les limites des durées légales de conservation) des données à caractère personnel.

Ce droit peut être exercé sur simple demande écrite à pneus73@yahoo.com qui répondra aux demandes formulées.

La finalité du traitement des données personnelles collectées correspond aux obligations relatives aux prestations réalisées (gestion clients, prospection commerciale...)

14- TOLÉRANCES

Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir d'un manquement de l'autre Partie à l'une quelconque de ses obligations issues du Contrat ne saurait être interprété comme une renonciation à l'exécution de l'obligation en cause en l'absence de prescription.

15. LOI APPLICABLE

Les présentes CGV sont soumises au droit Français.

16. MÉDIATION

Conformément aux dispositions du Code de la consommation Français, le Client Consommateur a la possibilité, en cas de litige de recourir à la médiation de la consommation en s'adressant au médiateur agréé :

*Médiateur de Mobilians
3 Bis Route de Vaugirard CS 80016
92 197 MEUDON Cedex*